



CDVH 22



Centre d'Excellence Régional Inshore

***Sélective Bretagne pour
Le Championnat de France
Espoir Equipage – 2015
14 et 15 mars 2015***

Ligue Bretagne de Voile

CDVH 22

AVIS DE COURSE

1 : AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera La Ligue Bretagne de Voile, structure décentralisée de la Fédération Française de Voile (FFVoile), qui délègue l'organisation technique et opérationnelle au CDVH 22.

2 : LIEU de L'EPREUVE

L'épreuve « **Sélective Bretagne - Championnat de France Espoirs Equipage 2015** » aura lieu à Saint Quay Portrieux, les 14 et 15 mars 2015.

3 : PROGRAMME PREVISIONNEL

3.1 Le programme prévisionnel est :

- a) Ouverture du secrétariat de course au Port de St Quay Portrieux – samedi 14 mars à 08h30.
- b) Inscriptions avec pesée des équipages le samedi 14 mars de 08h30 à 09h15.
- c) Premier briefing le samedi 14 mars à 09h15.
- d) Courses du samedi 14 au dimanche 15 mars. Dernier signal d'attention le **dimanche à 16h00**.
- e) Entraînement le samedi de 10h30 à 11h00.
- f) Début de la première course **le samedi à 11h00 et le dimanche à 10h00**.
- g) Proclamation des résultats à suivre après les courses le dimanche.

3.2 Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :

- a) au premier briefing pour les barreurs le samedi 14 mars à 09h15.
- b) au briefing quotidien pour les barreurs le dimanche 15 mars à 09h00.

4 : ADMISSIBILITE DES BINOMES

- a) Les Binômes souhaitant participer à l'épreuve devront faire une demande d'invitation à l'OA en envoyant la fiche de préinscription remplie (courrier postal ou courriel sont acceptés). Voir fiche fournie ci-après avant le lundi 02 mars.
- b) **12** binômes accompagnés de leurs équipiers associés seront invités. Seuls les binômes invités selon le règlement du championnat de Bretagne habitable ou par un accord entre une autre ligue et la Ligue Bretagne de Voile pourront s'inscrire à l'épreuve. L'AO validera chaque inscription.
- c) L'OA se réserve le droit d'augmenter le nombre de participants en fonction des moyens techniques.
- d) Chaque binôme est composé d'un skipper associé à un équipier, le reste de l'équipage est libre entre chaque phase du Championnat de France Espoir Equipage. Un seul équipier licencié dans une structure affiliée FFV hors Bretagne peut être admis par équipage et cet équipier ne peut pas faire partie de la composition du binôme. (Cf. règlement habitable de la Ligue Bretagne de Voile).

Tous les membres d'équipage doivent être âgés entre 15 et 25 ans au 31 décembre 2015 (Cf. règlement des championnats de France FFV).
- e) Une caution de participation de 180 € remboursée uniquement lors de la confirmation d'inscription le samedi 14 mars, jour de l'épreuve. Le dossier d'inscription ne sera accepté qu'avec la caution de participation jointe.
- f) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle ISAF 19.2.

5 : ADMISSION

5.1 Formalités d'inscription et pièces à présenter :

- a) L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, pesé son équipe et payé les cautions de dommage. Tout paiement pourra être fait par chèque ou liquide.
- b) La licence FFVoile 2015 de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique à la voile en compétition établi dans l'année en cours).
- c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

5.2 Montant d'inscription :

- a) Les frais d'inscription pour l'épreuve de **180 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'ordre du **CDVH22** doivent être réglés le **samedi 14 mars à 9h15** dernière limite. Ces frais sont en dehors des coûts d'hébergement et repas facultatifs.
- b) Le chèque de caution de participation de 180€ stipulé dans l'article 4.d) ci-dessus, sera remboursé le samedi 14 mars lors de la confirmation d'inscription.

5.3 Caution des dommages

- a) Un dépôt initial de **500 €** devra être payé à l'inscription. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le skipper à chaque incident.
- b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au skipper de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre la compétition.
- c) Il est fortement recommandé aux concurrents de contracter un rachat de franchise pour couvrir une partie de leur caution en cas de dommage :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/EspaceLicencie>

6 : REGLES

- a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV.
- b) Le règlement du Championnat de Bretagne (sélection au championnat de France Espoirs Equipage)
- c) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- d) L'arbitrage direct sur l'eau selon l'annexe Q pourra être mis en place, les modalités seront définies dans les instructions de courses.
- g) Tous les membres d'équipage devront être équipés d'une flottabilité personnelle homologuée, portée par-dessus les vêtements, de la sortie à l'entrée du port. L'OA ne fournira pas ce matériel.

7 : BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur les Eliotts 6m du Centre D'entraînement Voile Habitable des Côtes d'Armor.
- b) 8 bateaux seront fournis.
- c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : 1 GV, 1 solent, 1 spinnaker symétrique.
- d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

8 : EQUIPAGE (SKIPPER INCLUS)

- a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera compris entre **trois (3)** et **quatre (4)** personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- b) Tous les membres de l'équipage doivent avoir entre 15 et 25 ans au 31 décembre 2015.
- c) Sur classement : il n'est pas autorisé de sur classement sur cette épreuve.
- d) Le poids total maximum de l'équipage, mesuré avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, est de 260 Kg.
- e) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- f) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

9 : FORMAT DE L'EPREUVE

- a) Les binômes seront répartis en une ou plusieurs poules selon le nombre d'inscription.
- b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :
 - ❖ Phase 1 : Rencontre entre poules
 - ❖ Phase 2 : Finale
- c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

10 : PARCOURS

- a) Le parcours sera des allers-retours au vent-sous le vent avec contournement des marques à bâbord.
- b) La zone de course sera située devant le port de St Quay Portrieux.

11 : PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- c) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

12 : PRIX

Dans l'ordre du classement et conformément au règlement du Championnat Habitable de la Ligue Bretagne de Voile, les binômes se verront sélectionnés pour représenter la Ligue lors des Championnats de France Espoirs Solitaire et Equipage 2015.

13 : MEDIA, IMAGES ET SON

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

14 : BATEAUX ENTRAINEURS

- a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou donnant du matériel au bénéfice d'un compétiteur particulier aussi bien sur l'eau qu'à terre.
- b) Les organisateurs pourront fournir sur paiement une mise à l'eau par grutage pour les bateaux entraîneurs.
- c) Toute gêne par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pouvant entraîner l'application d'une pénalité, sera appliquée à la discrétion du jury pour le skipper ou l'équipe concernée.

15 : RESPONSABILITE

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leur propre risque. L'AO, ses associés et ses employés ne peuvent être tenus responsables de quelque perte, dommage, blessure ou inconvénient que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

16 : INVITATIONS

Seuls pourront participer les binômes qui auront été invités.

17 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contacts inscription :

CDVH 22

16 rue de l'Europe, 22680 Etables du mer

02 96 73 76 80 / cdvh22@wanadoo.fr

Et pour toute information complémentaire

Boris GALOPIN, chargé de mission habitable pour la Ligue Bretagne de Voile

06 77 55 77 01, comite.voile35@wanadoo.fr

SELECTIVE BRETAGNE au CHPT France ESPOIRS EQUIPAGE

14 et 15 mars 2015

CDVH 22

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (A renvoyer avant le 02 mars)

Nom du Club représenté..... Ligue :

COORDONNEES DU SKIPPER :

Nom / Prénom :@mail :

Adresse complète :

Tél : Fax : Mobile :

Composition de l'équipage (4 maximum)

Cf. Règlement habitable de ligue : un licencié hors Bretagne admis, non compris dans le binôme skipper / équipier référent

	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° Isaf	Poids
Skipper						
Equipier référent						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **260 Kg**

Caution d'inscription (A joindre avec cette fiche d'inscription) : 180 Euros remboursés uniquement après la confirmation d'inscription le 14 mars.

Prix d'inscription : 180 Euros non remboursable (à payer le samedi 14 mars au moment de la confirmation d'inscription)

Caution de dommages : 500 Euros (au moment de la confirmation d'inscription le 14 mars, jour de l'épreuve)

Adresses contacts :

Centre Départemental de Voile Habitable des Côtes d'Armor

16 rue de l'Europe, 22680 Etables du mer

02 96 73 76 80 / cdvh22@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h